

Dématérialisation, impacts du règlement européen eIDAS

Cours Synthèse de 1 jour - 7h

Réf : IME - Prix 2025 : 970 HT

Ce cours vous présente le nouveau cadre juridique de la dématérialisation permettant d'assurer la légalité et la conformité des documents échangés entre les systèmes de dématérialisation Européens existants. Vous découvrirez les bénéfices du label EU Trust Mark garantissant la mise en œuvre de services de confiance.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Découvrir le règlement Européen eIDAS

Evaluer les impacts du règlement sur les usages et téléservices

Comprendre les principaux aspects du nouveau cadre juridique sur la dématérialisation

Evaluer les impacts du règlement sur les infrastructures de dématérialisation

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 07/2024

1) La dématérialisation et le nouveau cadre juridique institué par l'eIDAS

- Les concepts et principes de la dématérialisation.
- Les objectifs du nouveau règlement eIDAS et champ d'application.
- Les textes abrogés par le nouveau règlement.
- Le volet "Services de confiance" (document électronique, signature électronique, horodatage électronique...).
- Les usages actuels : métiers, internes/externes. L'adaptation des moyens aux enjeux.
- Le choix du niveau de sécurité pour l'identité électronique.
- Services de confiance (simple, avancée, qualifiée).
- Les normes et standards : mandat M460, XAdES, PAdES, CAdES.

Echanges : Echanges sur les bonnes pratiques actuelles de mise en conformité juridique de projets de dématérialisation.

2) Les impacts du règlement sur les infrastructures de dématérialisation

- Le nouveau label EU Trust Mark.
- Les nouveaux services possibles (cachet électronique, horodatage, validation de signature, conservations qualifiées).
- Les obligations pour les fournisseurs de services de dématérialisation.
- Les fournisseurs d'identité numérique et France Connect.
- Les nouvelles pratiques d'audit.

Echanges : Echanges sur les moyens à prévoir pour mettre en conformité les infrastructures de confiance.

3) Les impacts du règlement sur les usages et téléservices

- Nouveaux usages: signature électronique à distance de la personne morale, envoi recommandé électronique transfrontalier.
- La liste de services de confiance (TSL).
- Les bénéfices : déploiement simplifié, interopérabilité garantie, valeur juridique réaffirmée...

PARTICIPANTS

Chefs de projet métiers, DSI, RSSI, MOA, responsables des études informatiques, responsables dématérialisation.

PRÉREQUIS

Expérience de gestion de projets informatiques ou de mise en place de processus métier.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- Les obligations pour les clients et maître d'œuvre de téléservices de dématérialisation.

Echanges : Echanges sur les nouveaux usages permis par le nouveau règlement eIDAS.

4) Optimisation d'un projet de dématérialisation

- Les budgets et les délais.
- Les acteurs clés du secteur.
- La nécessaire conduite du changement.
- Les facteurs clés de réussite.

LES DATES

CLASSE À DISTANCE
2025 : 30 sept.

PARIS
2025 : 23 sept.